

République française - Liberté - Egalité - Fraternité

ARRÊTÉ du PRÉSIDENT

N° 2025-162

ELO/SCD

OBJET : Liste d'aptitude dressée au titre de la promotion interne Après examen professionnel pour l'accès au premier grade du cadre d'emplois des Professeurs territoriaux d'enseignement artistique dans les spécialités : Arts plastiques, Danse, Musique

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique et notamment son livre IV et ses articles L. 523-1 et L. 523-5,

Vu le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-857 du 2 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Professeurs territoriaux d'enseignement artistique, article 5,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 4, 22 et 31,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires et notamment ses articles 14 à 17,

Vu les lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne arrêtées par le président du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne le 15 décembre 2020 révisées partiellement le 20 janvier 2022, conformément à l'article 33-5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée,

Vu les listes des lauréats des examens professionnels d'accès au grade visé,

Considérant le fait que les soixante-seize (76) décisions de nomination dans le cadre d'emplois des Professeurs territoriaux d'enseignement artistique, jointes au présent arrêté, permettent, conformément aux dispositions précitées, à trente-huit (38) emplois d'être pourvus au titre de la promotion interne Après examen professionnel,

Considérant que le nombre de fonctionnaires proposés par les autorités territoriales affiliées au CIG est inférieur au nombre de postes ouverts au titre de la promotion interne du cadre d'emplois Professeurs territoriaux d'enseignement artistique, session 2025, les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne (LDG-PI) arrêtées le 15 décembre 2020 révisées partiellement le 20 janvier 2022 par le Président du centre de gestion n'ont pas trouvé à s'appliquer. L'ensemble des fonctionnaires proposés remplissant toutes les conditions réglementaires prévues par le statut particulier ont pu être inscrits sur la liste d'aptitude,

Considérant l'examen effectué le 01/07/2025 par le président du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne, assisté du collège composé des représentants des employeurs des collectivités affiliées, des dossiers des fonctionnaires proposés par les autorités territoriales des collectivités territoriales et des établissements publics qui lui sont affiliés,

L'intéressé, s'il désire contester cet acte, peut saisir le tribunal administratif de Montreuil d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Il peut également saisir l'autorité compétente d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois, le silence gardé par l'autorité compétente vaut rejet implicite).

ARRÊTE :

Article 1 : La liste d'aptitude dressée au titre de la promotion interne Après examen professionnel pour l'accès au premier grade du cadre d'emplois des Professeurs territoriaux d'enseignement artistique est annexée au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis,
- L'ensemble des autorités territoriales des collectivités et établissements publics affiliés au centre interdépartemental de gestion de la petite couronne.

Fait à Pantin le 01/07/2025

Le Président



Jacques Alain BENISTI
Maire de Villiers-sur-Marne
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

Publication sous forme électronique sur le site internet
du CIG de la petite couronne www.cig929394.fr

Du 02/07/2025.....au 02/09/2025....

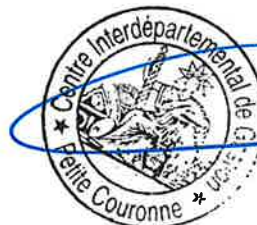
L'intéressé, s'il désire contester cet acte, peut saisir le tribunal administratif de Montreuil d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Il peut également saisir l'autorité compétente d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois, le silence gardé par l'autorité compétente vaut rejet implicite).

Annexe à l'arrêté n° 2025-162 du 01/07/2025 portant liste d'aptitude dressée au titre de la promotion interne Après examen professionnel pour l'accès au grade de Professeur d'enseignement artistique de classe normale du cadre d'emplois des Professeurs territoriaux d'enseignement artistique dans les spécialités : Arts plastiques, Danse, Musique.

Nom – Prénom	Spécialité	Collectivité ou établissement public
ANTON Maxime	Musique	Grand-Orly Seine Bièvre (T12)
ANTONANGELO Sylvaine	Musique	Courbevoie
BITICA Bogdan	Musique	Fontenay-sous-Bois
BOUSSARD Catherine	Musique	Rueil-Malmaison
BRU Jean	Musique	Saint-Mandé
BUREILLER-MARTY Laure	Musique	Fontenay-sous-Bois
CAMARD Emilie	Musique	Saint-Mandé
CANTIE Fabrice	Musique	Stains
CARDINALE Rémy	Musique	Rosny-sous-Bois
CONTAL Nathalie	Musique	Courbevoie
COUZIN Adele	Musique	Commune nouvelle de Saint-Denis
CROMBOIS Delphine	Danse	Grand-Orly Seine Bièvre (T12)
DELABRE Jean Michel	Musique	Noisy-le-Grand
DUCASSE Jonathan	Musique	Courbevoie
EL KOUBBI Manuelle	Musique	Montrouge
ESTIENNE Virginie	Musique	Stains
GALLET Valerie	Musique	Nanterre
GOURLAND Régine	Danse	Chevilly-Larue
GRANSAC Arnaud	Musique	Grand-Orly Seine Bièvre (T12)
GUETTA Samuel	Musique	Courbevoie
LACREUSE Flore	Musique	Courbevoie
MALLET Etienne	Musique	Grand-Orly Seine Bièvre (T12)
MAURY Jérôme	Musique	Villemomble
MORALES-ROBIN Aude	Musique	Garches
MORETTON Carine	Musique	Grand Paris Seine Ouest (T3)
NITTA Miho	Musique	Grand-Orly Seine Bièvre (T12)
PENSART Aurélie	Danse	Grand-Orly Seine Bièvre (T12)
PIASECKI Marielle	Danse	Les Pavillons-Sous-Bois
POINCHEVAL Pénélope	Musique	Clichy-la-Garenne
PRAT Virginie	Danse	Clichy-sous-Bois
RAMEL Aurelie	Musique	Levallois-Perret
REGNIER Lydie	Arts plastiques	Est Ensemble (T8)
SICARD Julie	Danse	Suresnes
TEILLAGORRY Myriam	Musique	Grand Paris Seine Ouest (T3)
TUREGANO Richard	Musique	Saint-Mandé
VALGALIER Dominique	Musique	Grand Paris Seine Ouest (T3)
VASSILEVSKA Ianita	Musique	Grand Paris Seine Ouest (T3)
VIZI Francisc	Musique	Courbevoie

La présente liste est arrêtée à trente huit (38) fonctionnaires.

Fait à Pantin le 01/07/2025



Le Président,

Jacques Alain BÉNISTI
Maire de Villiers-sur-Marne
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

Publication sous forme électronique sur le site internet
du CIG de la Petite Couronne www.cig929394.fr

Du 02/07/2025 au 02/09/2025